



WWF

AVRIL
2018

BE

INDUSTRY STATEMENT

POUR LA COUVERTURE DE TOUS LES
PRODUITS DÉRIVÉS DU BOIS PAR LE
RÈGLEMENT DE L'UE SUR LE BOIS

INDUSTRY STATEMENT POUR LA COUVERTURE DE TOUS LES PRODUITS DÉRIVÉS DU BOIS PAR LE RÈGLEMENT DE L'UE SUR LE BOIS

Nous sommes favorables à un Règlement de l'Union Européenne sur le Bois plus efficace contre le commerce illégal de bois sur le marché européen grâce à une couverture de tous les produits en bois ou dérivés.

Nous, les organisations soussignées, sommes des producteurs, des acheteurs ou des détaillants de bois et de produits dérivés du bois et leurs fédérations. Nous avons accueilli et soutenu l'introduction et la mise en œuvre du Règlement de l'UE sur le Bois (RBUE). Il a permis de réaliser d'importants progrès dans la lutte contre le commerce illégal du bois dans l'UE et d'établir des conditions de concurrence équitables pour les entreprises qui s'approvisionnent de manière responsable.

L'exploitation illégale constitue une menace importante pour les ressources forestières mondiales. Elle contribue à la déforestation, entraîne la perte de la biodiversité et érode l'État de droit. L'exploitation illégale compromet la gestion responsable des forêts, encourage la corruption et l'évasion fiscale et réduit les revenus des pays producteurs. Les importations de produits illégaux bon marché faussent les prix du marché ainsi que les perspectives d'investissement. Finalement, le commerce illégal a des implications sociales et menace les emplois et les moyens de subsistance de ceux qui dépendent des forêts. De nombreuses entreprises ont soutenu l'appel initial à une législation européenne pour s'attaquer à ces problèmes. Cela a conduit au RBUE.

Cependant, la législation actuelle ne remplit pas entièrement son objectif fixé – arrêter le commerce illégal de bois dans l'UE – car, sans raison apparente, elle ne couvre pas tous les produits en bois ou dérivés. En fait, le RBUE ne couvre qu'environ un tiers de la valeur de ces produits entrant sur le marché de l'UE. Les livres et autres imprimés, les sièges en bois, les instruments de musique, les outils de bricolage et les jouets font partie des catégories de produits qui ne sont actuellement pas inclus dans le RBUE, mais qui peuvent être faits en bois ou peuvent en être dérivés. Nous croyons que le champ d'application de la réglementation doit être élargi afin qu'elle s'applique à tous les produits contenant du bois.

Mars 2018 marque le 5ème anniversaire du Règlement de l'UE sur le Bois : il est donc opportun que la révision en cours améliore l'efficacité du règlement en élargissant le champ d'application. Nous encourageons le représentant belge du comité d'experts RBUE et la Commission Européenne à saisir l'opportunité de la révision en cours pour mettre en place un RBUE solide capable d'arrêter le commerce illégal du bois. Nos dépendances à l'égard des ressources forestières mondiales sont menacées si le marché européen ne soutient pas la vision d'un commerce du bois globalement légal et responsable.

SIGNATAIRES

FÉDÉRATIONS / ORGANISATION

Fedustria – Fédération belge de l'industrie textile, du bois et de l'ameublement

InDUfed - la coupole de COBELPA (Association des fabricants de pâtes, papiers et cartons de Belgique), FETRA (fédération belge des industries transformatrices de papier et de carton) en VGI (fédération de l'industrie du verre)

CMB – Centre de construction d'instruments de musique

ENTREPRISES

Colruyt Group

DENDERWOOD NV

Vandecasteele Houtimport

Kentgens Houtagenturen BV

Vogel Import Export NV

SOMEX NV - Cras Group

Callens Hout NV

Fepeco International (Europe) NV

EXOTT

MARTENS HOUT

N.V. Stevens & C°

Béatrice Wedeux
Forest Policy Officer
WWF-Belgique
Bd Emile Jacqmain 90
1000 Bruxelles
Belgique

Tel: +32 (0) 2 340 09 82
beatrice.wedeux@wwf.be

wwf.be



Notre mission

Stopper la perte de biodiversité sur Terre et construire un avenir où
l'homme vit en harmonie avec la nature.

www.wwf.be